



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 87969

## Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des personnes malvoyantes et non-voyantes face à la dématérialisation des démarches administratives. Depuis de nombreux mois, le Gouvernement incite les citoyens à utiliser Internet pour effectuer en ligne ces démarches. Si de telles pratiques ne génèrent pas de coûts supplémentaires pour toutes les personnes valides, déjà abonnées à l'Internet et bénéficiant de logiciels économiquement accessibles, la situation est différente pour les personnes malvoyantes et non-voyantes. En effet, celles-ci sont dans l'obligation d'avoir recours à des logiciels adaptés dont le coût est particulièrement élevé. Il a été calculé qu'en moyenne, un ordinateur adapté au handicap visuel coûte un surplus de près de 2 500 €, soit 2 à 4 fois le prix d'un ordinateur (moyen ou bas de gamme) standard. À cette estimation s'ajoute les logiciels spécifiques. Relayant le sentiment des personnes aveugles et malvoyantes, l'Union nationale des moins valides regrette qu'aucune aide financière ne puisse aujourd'hui compenser ce surcoût. Aussi, face à cette difficulté, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'instituer une aide spécifique pour ces publics, ou s'il compte favoriser le développement d'un logiciel alternatif, de conception libre, et distribué dans un but social afin d'aider les handicapés visuels à avoir accès, comme tous les citoyens, aux services en ligne.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

**Circonscription :** Nièvre (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87969

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9909

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)